

Règlement du Championnat de France de Sushi 2025

Art.1- Organisation

Le **Championnat de France de Sushi** est organisé par la société **Sushi-Robots**.

Les candidats doivent s'inscrire **impérativement avant le 2 février 2025 au plus tard** pour confirmer leur présence. Il se déroulera à Paris Porte de Versailles le **2 avril 2025** sur une journée.

Pour le bon déroulement du concours, les participants devront respecter le règlement mis en place par les organisateurs.

Aucun arrangement de quelque nature que ce soit ne pourra être accepté concernant le non-respect du règlement ci-dessous.

Tout Chef Sushi qui se présente au concours mais qui ne remplit pas ces conditions se verra disqualifié sans aucun recours possible.

Art.2- Les participants / inscriptions / tarifs

a) les participants

- Le Championnat de France de Sushi est ouvert à tous les Chefs Sushi professionnels en activité, âgés de 18 ans et plus. La compétition est individuelle. Aucun assistant n'est autorisé sur l'espace concours.

- Les participants doivent être résidents, travailler en France (Dom Tom compris) ou être français (et ayant travaillé en France plus de 5 ans dans le sushi).

b) les inscriptions

- Chaque participant pourra s'inscrire via le site internet championnatfrancesushi.fr. La sélection des candidats est effectuée sur dossier et sur l'appréciation de l'organisation. **Dix candidats seront retenus.**

En cas de désistement, le candidat devra en informer l'organisateur par mail (contact@championnatfrancesushi.fr). Aucun remboursement ne pourra être réclamé.

c) tarifs /facturation

- Le coût du concours est de 200 Euros, payable par virement bancaire sur réception de la facture.

L'inscription sera finalisée dès l'envoi de l'email de confirmation et du règlement.

L'inscription comprend l'entrée gratuite au salon Sandwich & Snack Show.

d) transport et hébergement

Les frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge du candidat.

Art.3- Déroulement et obligations des participants

a) Un tirage au sort sera effectué par les organisateurs afin de déterminer le numéro de passage des participants.

b) Tous les participants devront se présenter à l'accueil de l'espace du concours à 7h00.

Chaque concurrent se verra remettre un badge avec son numéro de passage qu'il devra conserver toute la journée.

Chaque concurrent devra revêtir la veste officielle du concours sans ajout possible de marques et/ou autres publicités.

Tous les concurrents seront appelés par l'animateur 10 min avant le passage en salle de préparation.

Chaque concurrent devra apporter couteaux et autres accessoires qu'il jugera nécessaires pour assurer toutes mises en œuvre spécifiques.

Nous imposerons les règles d'hygiène réglementaires en salle de préparation (HACCP).

La préparation du riz sera prise en charge par l'organisation.

L'un des juges donnera le feu vert pour entrer dans l'espace concours. A partir de ce moment, le concurrent est maître des lieux et de son espace dédié.

Art.4- Communication et publicité

L'organisation se réserve tous droits à l'image concernant l'ensemble des participants et l'utilisation de tous les supports photographiques et vidéos sans en référer aux participants.

Les participants ne pourront arborer d'autres sponsors non officiels durant la manifestation.

Art.5- Remise des prix

La remise des prix se fera dès la fin du concours le 2 avril 2025, une photo sera prise avec tous les concurrents en tenue de travail

Les 3 premiers recevront un trophée. Des lots supplémentaires seront offerts par les partenaires.

Sushi Robots offrira au premier sa place et qualification au Championnat d'Europe (Prise en charge de l'inscription, du transport et de l'hébergement).

Date

Signature (précédée de la mention « Bon pour accord »)